

FICHE 7 INGÉNIERIE :

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

1) Présentation et articulation des référentiels

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES EVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>DA1 : Générer des réductions de coûts sur les programmes Français vis-à-vis des industriels en situation de faible concurrence</p> <p>Activité 1 : Assurer l'établissement des coûts de revient (ECR) a posteriori des matériels d'armement pour des marchés à prix définitifs ou provisoires</p>	<p>Conseiller le pouvoir adjudicateur (Pad) sur les enquêtes pertinentes à lancer ;</p> <p>Prendre connaissance, auprès du service demandeur, des objectifs de l'enquête ;</p> <p>Lancement :</p> <p>Lancer l'enquête selon les modalités prévues ;</p> <p>Réaliser l'enquête ;</p> <p>Analyser les états de coûts de revient ;</p> <p>Vérifier sur pièces ou sur place la pertinence des heures, achats et autres frais, ainsi que les éléments de valorisation ;</p> <p>Etablir les coûts de revient contrôlés en écartant les</p>	<p>Conseiller le pouvoir adjudicateur (Pad) sur les enquêtes pertinentes à lancer ;</p> <p>Prendre connaissance, auprès du service demandeur, des objectifs de l'enquête ;</p> <p>Lancement :</p> <p>Lancer l'enquête selon les modalités prévues ;</p> <p>Réaliser l'enquête ;</p> <p>Analyser les états de coûts de revient ;</p> <p>Vérifier sur pièces ou sur place la pertinence des heures, achats et autres frais, ainsi que les éléments de valorisation ;</p> <p>Etablir les coûts de revient contrôlés en écartant les</p>	<p>Rédaction des rapports et soutenance devant le jury d'habilitation.</p> <p>Le jury consacre l'aboutissement d'une période de formation qualifiante d'environ deux années au cours de laquelle les futurs enquêteurs habilités acquièrent d'abord les bases théoriques indispensables à l'exercice du métier d'enquêteur de prix ; puis réalisent en binôme avec des enquêteurs de prix habilités a minima quatre enquêtes différentes (une enquête de prix a priori France, une enquête de prix a priori Export, une enquête générale d'exercice et une enquête</p>
			CRITÈRES D'ÉVALUATION

	<p>coûts non justifiés ;</p> <p>Identifier les coûts récurrents et non récurrents (coûts de non qualité, coûts induits par aléas ponctuels, ...);</p> <p>Analyser les facteurs d'évolution de coûts (productivité, évolution de l'organisation industrielle, dégressivité,);</p> <p>Déterminer une formule de révision des prix sur la base de l'étude sur la structuration des coûts ;</p> <p>Déterminer le coût de revient de référence, base de négociation pour les marchés futurs ;</p> <p>Restituer :</p> <p>Rédiger les rapports d'enquête de coûts. Le rapport permet de justifier du bon usage des deniers publics auprès du Parlement, du Contrôleur général des armées destinataire et de tout autre organisme de contrôle de l'Etat ;</p> <p>Présenter le coût de revient contrôlé à l'industriel ;</p> <p>Présenter les résultats de</p>	<p>coûts non justifiés ;</p> <p>Identifier les coûts récurrents et non récurrents (coûts de non qualité, coûts induits par aléas ponctuels, ...);</p> <p>Analyser les facteurs d'évolution de coûts (productivité, évolution de l'organisation industrielle, dégressivité,);</p> <p>Déterminer une formule de révision des prix sur la base de l'étude sur la structuration des coûts ;</p> <p>Déterminer le coût de revient de référence, base de négociation pour les marchés futurs ;</p> <p>Restituer :</p> <p>Rédiger les rapports d'enquête de coûts. Le rapport permet de justifier du bon usage des deniers publics auprès du Parlement, du Contrôleur général des armées destinataire et de tout autre organisme de contrôle de l'Etat ;</p> <p>Présenter le coût de revient contrôlé à l'industriel ;</p> <p>Présenter les résultats de</p>	<p>de prix a posteriori) ; et enfin présentent ces rapports d'enquêtes aux membres du jury dont la composition et le fonctionnement sont fixés par l'instruction n°5739/DEF/DGA/DRH/S DGS/RS du 13 janvier 2015.</p>
--	--	--	--

<p>Activité 2 : Assurer l'établissement des éléments comptables de valorisation (ECV) des industriels d'armement</p>	<p>l'enquête aux acheteurs.</p>	<p>l'enquête aux acheteurs.</p>	<p>Rédaction des rapports et soutenance devant le jury d'habilitation.</p>	
<p>Analyser et corriger les éléments issus de la comptabilité des industriels et les adapter en « coût complet » ; Vérifier sur pièces ou sur place la pertinence et la recevabilité des éléments fournis ; Déterminer à partir des éléments validés les CUO et les taux de frais d'approvisionnement et Frais Hors Production des industriels ; Négocier ces mêmes coûts, en intégrant les facteurs d'évolutions (1 à 5 ans) connus ou estimés, pour déterminer les ECV « devis » pour les offres [lors de la négociation les acheteurs peuvent se concentrer sur les Eléments de Base d'Ordre Technique (EBOT)] ; Justifier les valeurs obtenues dans le rapport et rédiger une synthèse économique ; Rédiger la note listant les ECV « devis » (CUO et taux</p>	<p>Analyser et corriger les éléments issus de la comptabilité des industriels et les adapter en « coût complet » ; Vérifier sur pièces ou sur place la pertinence et la recevabilité des éléments fournis ; Déterminer à partir des éléments validés les CUO et les taux de frais d'approvisionnement et Frais Hors Production des industriels ; Négocier ces mêmes coûts, en intégrant les facteurs d'évolutions (1 à 5 ans) connus ou estimés, pour déterminer les ECV « devis » pour les offres [lors de la négociation les acheteurs peuvent se concentrer sur les Eléments de Base d'Ordre Technique (EBOT)] ; Justifier les valeurs obtenues dans le rapport et rédiger une synthèse économique ; Rédiger la note listant les ECV « devis » (CUO et taux</p>	<p>Analyser et corriger les éléments issus de la comptabilité des industriels et les adapter en « coût complet » ; Vérifier sur pièces ou sur place la pertinence et la recevabilité des éléments fournis ; Déterminer à partir des éléments validés les CUO et les taux de frais d'approvisionnement et Frais Hors Production des industriels ; Négocier ces mêmes coûts, en intégrant les facteurs d'évolutions (1 à 5 ans) connus ou estimés, pour déterminer les ECV « devis » pour les offres [lors de la négociation les acheteurs peuvent se concentrer sur les Eléments de Base d'Ordre Technique (EBOT)] ; Justifier les valeurs obtenues dans le rapport et rédiger une synthèse économique ; Rédiger la note listant les ECV « devis » (CUO et taux</p>	<p>Le jury consacre l'aboutissement d'une période de formation qualifiante d'environ deux années au cours de laquelle les futurs enquêteurs habilités acquièrent d'abord les bases théoriques indispensables à l'exercice du métier d'enquêteur de prix ; puis réalisent en binôme avec des enquêteurs de prix habilités a minima quatre enquêtes différentes (une enquête de prix a priori France, une enquête de prix a priori Export, une enquête générale d'exercice et une enquête de prix a posteriori) ; et enfin présentent ces rapports d'enquêtes aux membres du jury dont la composition et le fonctionnement sont fixés par l'instruction n°5739/DEF/DGA/DRH/S</p>	

	<p>de frais d'approvisionnement et Frais Hors Production) retenus pour les offres de prix à l'Etat (diffusion aux industriels et aux acheteurs).</p>	<p>de frais d'approvisionnement et Frais Hors Production) retenus pour les offres de prix à l'Etat (diffusion aux industriels et aux acheteurs).</p>	<p>DGS/RS du 13 janvier 2015.</p>	
<p>Activité 3 : Assurer des avis sur les devis et mener des analyses de coûts a priori pour fournir des éléments de négociations</p>	<p>Analyser et identifier les corrections à faire apporter aux devis proposés par les industriels ; Demander des enquêtes ou des avis aux services d'enquêtes étrangers si besoin est ; Fournir des analyses et des recommandations, tant sur les EBOT que sur la bonne application des ECV ; Fournir des avis, pour les analyses de coûts a priori, reposant aussi sur des éléments vérifiés sur pièces ou sur place ; Déterminer une formule de révision de prix et fournir aux acheteurs des conseils pour la rédaction des clauses d'obligations comptables ; Conseiller les acheteurs sur les points pouvant amener des réductions de prix importantes lors des négociations ; Rédiger le rapport.</p>	<p>Analyser et identifier les corrections à faire apporter aux devis proposés par les industriels ; Demander des enquêtes ou des avis aux services d'enquêtes étrangers si besoin est ; Fournir des analyses et des recommandations, tant sur les EBOT que sur la bonne application des ECV ; Fournir des avis, pour les analyses de coûts a priori, reposant aussi sur des éléments vérifiés sur pièces ou sur place ; Déterminer une formule de révision de prix et fournir aux acheteurs des conseils pour la rédaction des clauses d'obligations comptables ; Conseiller les acheteurs sur les points pouvant amener des réductions de prix importantes lors des négociations ; Rédiger le rapport.</p>	<p>Rédaction des rapports et soutenance devant le jury d'habilitation. Le jury consacre l'aboutissement d'une période de formation qualifiante d'environ deux années au cours de laquelle les futurs enquêteurs habilités acquièrent d'abord les bases théoriques indispensables à l'exercice du métier d'enquêteur de prix ; puis réalisent en binôme avec des enquêteurs de prix habilités a minima quatre enquêtes différentes (une enquête de prix a priori France, une enquête de prix a priori Export, une enquête générale d'exercice et une enquête de prix a posteriori) ; et enfin présentent ces rapports d'enquêtes aux membres du jury dont la composition et le fonctionnement sont fixés</p>	

<p>DA 2 : Soutenir les exportations des industriels Français de la Défense</p>	<p>Favoriser l'exportation en protégeant les informations sensibles (loi 68-678 de 1968) et la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) ;</p> <p>Répondre aux demandes d'enquêtes des services acheteurs étrangers, selon les accords internationaux de réciprocité d'enquêtes ;</p> <p>Analyser les devis ;</p> <p>Crédibiliser les offres des industriels ;</p> <p>Proposer des pistes de négociations ;</p> <p>Rédiger le rapport.</p>	<p>Favoriser l'exportation en protégeant les informations sensibles (loi 68-678 de 1968) et la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) ;</p> <p>Répondre aux demandes d'enquêtes des services acheteurs étrangers, selon les accords internationaux de réciprocité d'enquêtes ;</p> <p>Analyser les devis ;</p> <p>Crédibiliser les offres des industriels ;</p> <p>Proposer des pistes de négociations ;</p> <p>Rédiger le rapport.</p>	<p>par l'instruction n°5739/DEF/DGA/DRH/S DGS/RS du 13 janvier 2015.</p>	
			<p>Rédaction des rapports et soutenance devant le jury d'habilitation.</p> <p>Le jury consacre l'aboutissement d'une période de formation qualifiante d'environ deux années au cours de laquelle les futurs enquêteurs habilités acquièrent d'abord les bases théoriques indispensables à l'exercice du métier d'enquêteur de prix ; puis réalisent en binôme avec des enquêteurs de prix habilités a minima quatre enquêtes différentes (une enquête de prix a priori France, une enquête de prix a priori Export, une enquête générale d'exercice et une enquête de prix a posteriori) ; et enfin présentent ces rapports d'enquêtes aux membres du jury dont la composition et le fonctionnement sont fixés par l'instruction</p>	

<p>DA 3 : Maintenir et renouveler les compétences, mener des actions de progrès et de reporting Activité : Assurer le tutorat d'enquêteurs adjoints pour présentation devant le jury en vue de l'habilitation par le ministre</p>	<p>Former l'enquêteur adjoint de façon pratique en l'accompagnant dans ses travaux, Accompagner, vérifier, corriger et se porter garant du déroulement et des résultats d'enquêtes, Apprécier les travaux réalisés (ECV, ECR, AVP France et Export) et proposer des axes de progrès si besoin, Proposer au chef de groupe la présentation de l'enquêteur adjoint devant le jury. 3.2. Contribuer aux actions de progrès de et reporting ; Appliquer dans un contexte évolutif les textes réglementaires en matière d'achat, d'enquêtes (guide métier), de comptabilité et de fiscalité des entreprises ; Participer aux actions d'évolutions des méthodes et projets transversaux ; Assurer le reporting pour le tableau de bord et la</p>	<p>Former l'enquêteur adjoint de façon pratique en l'accompagnant dans ses travaux, Accompagner, vérifier, corriger et se porter garant du déroulement et des résultats d'enquêtes, Apprécier les travaux réalisés (ECV, ECR, AVP France et Export) et proposer des axes de progrès si besoin, Proposer au chef de groupe la présentation de l'enquêteur adjoint devant le jury. 3.2. Contribuer aux actions de progrès de et reporting ; Appliquer dans un contexte évolutif les textes réglementaires en matière d'achat, d'enquêtes (guide métier), de comptabilité et de fiscalité des entreprises ; Participer aux actions d'évolutions des méthodes et projets transversaux ; Assurer le reporting pour le tableau de bord et la</p>	<p>n°5739/DEF/DGA/DRH/S DGS/RS du 13 janvier 2015.</p>	
			<p>Rédaction des rapports et soutenance devant le jury d'habilitation. Le jury consacre l'aboutissement d'une période de formation qualifiante d'environ deux années au cours de laquelle les futurs enquêteurs habilités acquièrent d'abord les bases théoriques indispensables à l'exercice du métier d'enquêteur de prix ; puis réalisent en binôme avec des enquêteurs de prix habilités a minima quatre enquêtes différentes (une enquête de prix a priori France, une enquête de prix a priori Export, une enquête générale d'exercice et une enquête de prix a posteriori) ; et enfin présentent ces rapports d'enquêtes aux membres du jury dont la composition et le fonctionnement sont fixés par l'instruction n°5739/DEF/DGA/DRH/S</p>	



SE REPORTER À LA NOTICE D'AIDE À LA RÉDACTION DU DOSSIER « CAS GÉNÉRAL »

	planification.	planification.	DGS/RS du 13 janvier 2015.	
--	----------------	----------------	----------------------------	--